

Les taillis de châtaignier et la fabrication des clôtures en Suisse romande

Autor(en): **Moreillon, M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **76 (1925)**

Heft 2

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784799>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Cet événement nous a rappelé, un peu trop brutalement, que le forestier, surtout lorsqu'il a sous les yeux des exemples si parfaits de forêts mélangées, comme celles que le lecteur vient de parcourir avec nous, doit „imiter la nature, hâter son œuvre“, selon la maxime de Parade, et tout craindre de ce qui fait violence à la saine nature. L'application de ces sages principes garantira aussi, à l'avenir, la prospérité du domaine forestier de la ville de Morges à la Vallée de Joux.

A. Pillichody.

Les taillis de châtaignier et la fabrication des clôtures en Suisse romande.

Le châtaignier (*Castanea sativa*, Miller)¹ se rencontre un peu partout en Suisse, jusqu'à 900 m d'altitude moyenne au nord des Alpes et 1200 m au sud de celles-ci. Il forme des peuplements complets au Tessin, dans les vallées méridionales des Grisons, dans la partie inférieure des vallées du Rhin et du Rhône, puis sur les rives des lacs des Quatre-cantons, de Zoug et du Léman.

Suivant un rapport de l'Inspection fédérale des forêts, l'état des châtaigneraies et des taillis de cette essence était approximativement le suivant, à fin 1917.

Cantons	Nombre d'arbres de plus de 25 cm de diam.	Surface ha	Récolte annuelle moyenne en châtaignes Quint. mét.	Taillis de châtaignier ha
Tessin . .	800.000	8.800	72.000	7.000
Grisons . .	28.000	680	3.370	330
Vaud . .	20.000	380	630	20
Valais . .	22.000	360	2.300	—
Lucerne . .	1.300	15	90	—
St-Gall . .	500	15	10	—
<i>Totaux</i>	871.800	10.250	78.400	7.350

Ces nombres sont approximatifs, les plans cadastraux faisant parfois défaut.

Différents facteurs influent sur la répartition de cette essence. Il lui faut un sol décalcifié et une certaine quantité de silice et de potasse, conditions qu'il trouve dans les terrains provenant des roches primitives ou des moraines glaciaires alpines.

Les principales plantes caractéristiques de tels sols sont le genêt ailé (*Cytisus sagittalis*, Koch), la bruyère commune (*Calluna vulgaris*,

¹ Tsasani, en patois de Blonay.

Hull), et surtout la fougère impériale (*Pteridium aquilinum*, Kuhn), dont la souche descend à une profondeur égale aux deux tiers de la hauteur de la tige.

Si ces plantes abondent dans les châtaigneraies, elles manquent complètement à l'intérieur des taillis du châtaignier dont l'ombrage entrave toute autre végétation.

Les puissantes racines du châtaignier puisent leur nourriture dans les couches profondes du sol. Il lui importe donc peu qu'il soit pauvre en humus, s'il est suffisamment meuble, profond et frais. Cette essence forestière redoute les bas-fonds, les sols et les contrées humides; elle prospère le mieux dans les côtes ayant une déclivité d'environ 50 à 70 0/0. Les expositions au sud et à l'abri des vents sont indispensables pour la production des fruits, et au nord pour celle des bois de service.

Le châtaignier supporte facilement les rigueurs de l'hiver, même les plus fortes. Les jeunes arbres sont, par contre, très sensibles au gel du printemps, lequel entrave leur développement et cause parfois d'importants dégâts dans les pépinières.

La réussite du châtaignier dépendant aussi de la fraîcheur du sol qui lui est nécessaire, ce sont les régions où les précipitations atmosphériques sont abondantes pendant la saison de végétation qui lui conviendront le mieux.

Pour tous renseignements ne rentrant pas dans le cadre de cette note (importance économique du châtaignier, production d'extraits tannants, de bois de service et de feu, de la litière; plante mellifère,¹ élément de la forêt de protection et de la beauté du paysage), nous renvoyons le lecteur à la brochure de l'inspecteur forestier fédéral Merz.²

Rappelons que le châtaignier peut être utilisé pour la fabrication de cercles, échelas, échelles, tonneaux, paniers, manches d'outils, poteaux télégraphiques, extraits tannants, poutraisons, charbon de bois, etc.

Sa valeur calorifique est égale aux 65 0/0 de celle du hêtre.

Nous verrons plus loin quelle est la durée de ce bois lorsqu'il est exposé aux intempéries.

* * *

Dans la région du Léman, qui nous intéresse plus particulièrement, les taillis de châtaignier donnant du bois de service se trouvent principalement sur la rive droite du ruisseau du Boiron (Morges) et en amont du vignoble de „La Côte“ (entre Morges et Rolle).

Le plus beau et en même temps le seul qui existe à l'état pur

¹ *Schroeter*. Le châtaignier comme plante mellifère. Archives des sciences physiques et naturelles. Genève. 1895. Page 394.

² *Merz*. Le châtaignier. Son importance économique, sa culture et son traitement. Berne 1919.

dans le canton, se trouve dans la forêt du Chaney,¹ commune de Villars-sous-Yens, dans le district de Morges. Cette forêt, à l'altitude moyenne de 500 m, d'une contenance de 30 ha, renferme 20 ha de taillis de châtaignier à l'état pur et 10 ha en mélange avec des chênes, bouleaux, frênes, aunes et noisetiers. Sur la même rive de ce ruisseau du Boiron, mais plus en aval, les châtaigniers, mélangés aux essences sus-dites, sont beaucoup plus longs, parce que sur un sol plus frais.

En Savoie (France), le châtaignier est répandu sur les rives du Léman. D'intéressants taillis existent sur la pente nord-ouest des ruines du Château des Allinges (au sud de Thonon), entre 500 et 700 m d'altitude, sur un sol à forte déclivité, formé par les éboulis de conglomérats du flysch (dit „des Voirons“) mélangés à la moraine glaciaire alpine.

* * *

La fabrication des clôtures en bois de châtaignier est une spécialité de la Suisse romande, introduite de France, vers 1870, par M. Geppe. Elle fut continuée par MM. Chabaurit (dont le nom est resté à ce genre de treillage), Breuzard (Lausanne), Cabrol (Rolle), Pichard (Bex) et Fatio (Renens), pour ne citer que les noms des principaux fabricants du canton de Vaud. D'autres fabriques existent dans le canton de Genève et dans le Jura bernois.

Les clôtures „Chabaurit“ sont faites avec des bois fendus, dits „lattes“, ayant de 1 à 1,20 m de long, 3 à 4 cm de large et 1 cm d'épaisseur, rarement avec des rondins de 3 cm de diamètre. Ces lattes, espacées de 5 à 6 cm (il en faut 11 au mètre courant), sont fixées les unes aux autres par 2 ou 3 rangs de fil de fer tordu, puis clouées en haut et en bas à une autre latte en mélèze ou pin sylvestre, de même épaisseur et largeur.

Les pieux sont en châtaignier, rarement en chêne, prélevés dans la partie inférieure des perches, ce qui augmente un peu leur durée.

La durée des lattes est de 20 ans, celle des pieux de 15. Dans le vignoble, on admet qu'un échelas du châtaignier peut être utilisé, en le retournant, pendant 10—15 ans, de l'épicéa 5—7 ans, du sapin blanc 5—7, du mélèze 15—25, du pin sylvestre 7—9, du chêne 15—20 ans, ceci suivant renseignements donnés par M. Anken, député, à Lussy.²

¹ Ce nom de Chaney désignant toujours une forêt de chênes, nous laisse supposer que la culture du châtaignier en taillis est relativement récente et a progressé avec celle de la vigne. Le plan cadastral de 1746 mentionne comme „châtaigniers“ une parcelle désignée sous le nom d'Arborez dont la surface peut être estimée à 20 ares. C'est évidemment de ces châtaigniers, cultivés comme fruitiers, que sont issus les taillis sus-mentionnés.

² Voir aussi: *Décoppet*. Les échelas dans le canton de Vaud. Journal forestier suisse, 1901. Page 21.

Cette industrie a été installée dans les cantons de Vaud et de Genève, les perches de châtaignier pouvant être obtenues des taillis des rives suisse et française du Léman.

Les fabricants de treillis ne trouvant plus assez de perches dans nos taillis vaudois, ces dernières étant toujours très recherchées par les viticulteurs, se rendirent en France, où ils trouvèrent ce dont ils avaient besoin, le Tessin ne donnant pas suffisamment de belles perches de service et les frais de transport étant trop onéreux.

D'après les renseignements qui m'ont été obligeamment donnés par quelques treillageurs, entre autres par M. Fatio à Renens, il aurait été importé annuellement de France en Suisse, au cours de ces dernières années, des perches, pieux, lattes déjà préparées, cannes, manches d'outils et douves à tonneaux, pour une valeur d'environ 150.000 francs suisses.

* * *

Si les cantons du Tessin et des Grisons exportent certains produits provenant des châtaigniers de ces régions, c'est un avantage pour notre pays et nous nous en réjouissons.

Examinons rapidement quelles seraient les mesures à prendre pour faire diminuer progressivement cette importation de produits ligneux que nous pouvons obtenir dans notre Suisse romande.

Les clôtures en bois de châtaignier sont durables; elles ne se déforment pas comme les treillages métalliques et sont bien moins coûteuses à installer que les murs dont le coût et les frais d'entretien sont très élevés. Étant de plus en plus recherchées et avantageuses, elles ne risquent pas de disparaître prochainement.

Le châtaignier possédant à un haut degré la propriété de se reproduire par rejets, convient particulièrement pour le taillis et fournit un gros rendement en argent.

On constitue un taillis de châtaignier en plantant au printemps des brins de semis, de un à deux ans, à un écartement de 1,50 m (soit 4444 plants à l'ha). La mise à demeure de plants repiqués est plus difficile, ceux-ci ayant des racines fortement développées. Le semis de châtaignes en automne n'est pas à recommander, étant la proie de nombreux rongeurs et oiseaux. Si un semis en place devait être pratiqué, il conviendrait de le faire au printemps avec des châtaignes stratifiées dans du sable frais.

Les jeunes plants doivent être recépés une première fois à l'âge de 10 ans, de façon à favoriser la formation des rejets de souche. Si la coupe est faite un peu au-dessous du sol et à la hache, la souche drageonnera comme la verne blanche; au contraire, si elle est faite à la scie et au-dessus du sol, les rejets seront moins nombreux et courbés dans leur partie inférieure.

Si l'on veut favoriser la formation de tiges aussi droites que possible, n'ayant que peu de branches latérales, sans bifurcations, les cé-

pées ne doivent pas être éclaircies. Tout au plus peut-on, vers le milieu de la révolution, enlever les tiges fortement déformées, sans pour cela favoriser le développement des branches des tiges voisines. On peut aussi couper les rejets dépérissants et surcimés, pour autant que les cépées sont rapprochées et que ni le soleil ni les vents ne favorisent le dessèchement du sol, dont la fraîcheur permanente est indispensable au bon développement des tiges de bois de service.

L'accroissement en hauteur des rejets est très rapide; il est en moyenne de un mètre par an pendant les premières années. A 20 ans, les perches ont en général une longueur d'une quinzaine de mètres.

La production en matière et en argent varie naturellement suivant les stations. M. de Luze, inspecteur forestier¹ mentionne qu'en 1915, à Villars-sous-Yens (Vaud), un hectare de taillis produit, à 20 ans, 100 m³ de bois, ce qui correspond à un accroissement moyen de 5 m³ par an. Le prix de vente d'un ha de fonds bien ensouché, après la coupe, est d'environ 1000 francs; le bois vaut 2000 francs.

En novembre 1924, la commune de Lully, voisine de Villars-sous-Yens, a vendu les bois provenant d'une parcelle de taillis de 27 ares, âgée de 24 ans, dont le 52 % de la surface était boisée en châtaignier et le reste en bois de feu d'autres essences, à raison de 35 francs l'are, soit 3500 francs l'ha, net, sur pied.

Comme M. de Luze, nous admettons que les taillis de châtaignier peuvent se classer parmi ceux de nos forêts qui donnent un rendement des plus satisfaisants. Cette culture convient tout spécialement à la petite propriété. L'exemple des taillis de Villars-sous-Yens pourrait être imité dans les stations se prêtant à cette culture, toutes les fois que, pour diverses raisons, la création de futaies ne peut être envisagée avec profit, tout spécialement dans les sols fortement déclives où de bons chemins ne peuvent être créés.

M. Moreillon.

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Extrait du procès-verbal de la séance du Comité permanent du 14 novembre, à Zurich.

1° Le comité constate avec satisfaction que la réunion annuelle de 1924, qui coïncidait avec le 500^e anniversaire de la création de l'administration forestière de la ville de Zurich, a parfaitement réussi.

2° Les décisions de notre dernière assemblée générale concernant „la chasse et la sylviculture“ ont été partiellement mal interprétées par la presse quotidienne. Le président a adressé, au moment voulu, une rectification à l'agence télégraphique; mais elle n'a pas été publiée.

¹ *de Luze*. Les taillis de châtaignier de Villars-sous-Yens. „Journal forestier suisse“, 1915. Page 93.